



## Charité, exemplarité...

Bonjour à tous,

Il nous semble important de faire un **rappel important** que nous vous remercions de transmettre aux personnes qui ne reçoivent pas les mails.

**Il est difficile de constater que nous soyons contraints de reparler de l'obligation de porter le masque en paroisse comme en tout lieu réunissant du public.**

**→ Cette obligation est donc bien à respecter à la lettre durant les messes.**

**Le respect des consignes** sanitaires est à la fois

☺ ***Un acte de charité*** envers soi-même et envers les autres (en me protégeant, je protège les autres, surtout les plus fragiles)

☺ ***Un acte d'obéissance*** non seulement aux autorités civiles mais aussi à notre évêque qui nous appelle à la même discipline.

Enfin, puisque l'Eglise est à la fois Mère et Éducatrice,  
nous avons le noble ***devoir d'exemplarité***  
vis-à-vis des hommes et des femmes de notre temps.

**Merci de votre vigilance**

**L'équipe paroissiale**

# REPRISE DES CÉLÉBRATIONS DANS LES ÉGLISES DE L'ISÈRE



Les consignes sanitaires et de distanciation physique ont été établies par le gouvernement, et dialoguées avec la Conférence des évêques de France. L'épidémie de covid-19 n'est pas terminée. Merci de rester vigilant pour ne pas être diffuseur de ce virus, et pour protéger votre prochain, en respectant obligatoirement les consignes suivantes :



J'arrive avec mon masque à l'église et le garde durant toute la célébration (obligatoire dès 6 ans).



Je garde mon masque pour chanter.



Je frotte mes mains avec le gel hydroalcoolique disponible à l'entrée avant et après la célébration.



Je ne serre pas la main pour le geste de paix (je peux faire un autre signe à distance).



Je respecte la signalétique mise en place dans l'église.



Je reçois la communion dans la main.



Je m'assois aux places indiquées et reste à distance des autres fidèles.



Je ne forme pas de groupe devant l'église.